



C.T.C.C.

le travail




VOL. XXX — No 49

Montréal, 24 décembre 1954

THETFORD

3,000 MINEURS ONT UNE AUGMENTATION

Message de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. à l'occasion du Nouvel An

Au moment de formuler des vœux pour l'année nouvelle, il n'est pas inutile de jeter un dernier regard sur le chemin parcouru au cours de 1954.

Qu'il me soit permis de souhaiter d'abord la poursuite d'une action syndicale aussi intense, aussi remplie de travaux et d'efforts. Le mouvement ouvrier ne peut progresser qu'à ce prix.

Toutefois, les douze mois qui viennent de s'écouler n'ont pas marqué que des progrès pour les travailleurs. Ils nous ont apporté aussi quelques déceptions. Au lieu d'assister, par exemple, à la réalisation des promesses de "plein emploi" si souvent répétées pendant la dernière guerre, nous avons souffert d'un chômage sans cesse grandissant, d'autant plus redoutable qu'il revêt désormais un caractère de permanence, privant de leur gagne-pain des centaines de milliers de travailleurs.

Par ailleurs, au moment où l'économie canadienne semble en voie de se stabiliser, il est décevant de constater chez les employeurs une attitude de refus de plus en plus marquée à l'endroit des salariés. Une politique de conciliation apparaît pourtant comme plus indispensable en période de difficultés économiques qu'en période de grande prospérité.

Je formule donc des vœux pour que l'année 1955 soit l'année des mesures contre le chômage et d'un redoublement d'efforts pour instaurer en notre pays un régime de franche coopération patronale-ouvrière. La réalisation de ces vœux procurerait aux salariés le standard de vie auquel ils ont droit et protégerait l'esprit chrétien, dont nous nous réclamons, des terribles reculs qu'il a déjà subis dans trop de pays.

Que 1955 soit une année plus heureuse, plus favorable au renouvellement social qui s'impose et qui peut nous assurer une paix juste et durable.

Aux autorités religieuses et civiles, aux amis du syndicalisme et des travailleurs, aux dirigeants ouvriers, aux membres de nos syndicats, à tous les salariés ainsi qu'à la population toute entière, j'offre mes meilleurs souhaits de joie, de santé, de bonheur pour la nouvelle année.

Gérard PICARD

SALAIRE DE BASE ETABLI A \$1.54 L'HEURE — UN BONI DE VIE CHERE DE 2 CENTS A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 1954 — RETROACTIVITE JUSQU'AU 1er JANVIER 1954 — PENSION DE \$70.00 PAR MOIS A 70 ANS

La Fédération nationale des employés de l'industrie minière Inc. (C.T.C.C.) annonce la conclusion d'une entente avec l'Asbestos Corporation Co. Ltd., la Johnson's Co. Ltd., et la Flintkote Mines Ltd., de la région de Thetford-les-Mines, pour le renouvellement des conventions collectives de travail pour les années 1954-55.

Les conventions couvriront environ trois mille mineurs de la région de Thetford-les-Mines et se termineront le 31 décembre 1955.

Nombreux avantages

Les nouvelles ententes prévoient les avantages suivants :

- a) Incorporation du boni de vie chère de dix cents l'heure dans les taux de salaire.
- b) Augmentation générale de 0.02 l'heure à compter du 1er janvier 1954 et d'un cent supplémentaire à compter du 1er janvier 1955.
- c) Clause de boni de vie chère prévoyant le paiement d'un boni de vie chère de 0.40 par semaine pour chaque augmentation de 6/10 de point dans l'indice des prix. Cette clause joue à la hausse et à la baisse mais n'a aucun

effet si l'indice descend plus que 115.7.

Un boni équivalant à deux cents l'heure devra être payé par les compagnies à compter de septembre 1954 en vertu de cette disposition.

d) Amélioration du régime des vacances annuelles. Les travailleurs bénéficieront de trois semaines de vacances payées après 20 années de service. Cette disposition a également un effet rétroactif au 1er janvier 1954.

e) Une fête chômée payée supplémentaire, ce qui porte à 8 le nombre des fêtes chômées payées depuis 1954.

f) Egalisation des taux de salaires entre les mineurs de Thetford-les-Mines et les mineurs d'Asbestos, dans les cadres des systèmes d'évaluation en vigueur. Un grand nombre de travailleurs recevront des augmentations rétroactives au 1er janvier 1954 en vertu de cette clause.

g) Augmentation des primes de nuit d'un et deux cents l'heure à compter du 1er janvier 1954.

Une pension

Paiement d'une pension de \$70 par mois aux travailleurs de 70 ans ayant 25 années de service et plus. Les travailleurs de 65 à 69 ans, ayant 25 années de service et qui sont invalides ou requis de prendre leur pension, recevront également \$70 par mois.

Les compagnies paieront seules ces avantages mais il est entendu que cela ne préjudiciera en rien au principe de l'établissement d'un plan de pension contributif qui pourrait être éventuellement négocié entre les parties.

Les travailleurs de la compagnie Flintkote recevront, en lieu et place d'une pension, une pave de séparation équivalente à \$70.00 par année de service à l'âge de 65 ans.

Les nouveaux contrats porteront à \$1.54 l'heure le salaire de base des mineurs travaillant à la surface et à \$1.59 celui des mineurs travaillant sous la terre. Ces taux doivent être majorés de .02 cents si l'on tient compte du boni de vie chère.

Les syndiqués ont approuvé l'entente intervenue entre leurs agents négociateurs et les compagnies lors d'une assemblée tenue à Thetford, dimanche après-midi.

A l'unanimité, les mineurs ont rejeté la sentence arbitrale du juge Redmond Hayes, de Sherbrooke, qui avait été chargé par le ministère du Travail, conjointement avec Mtres R. Caron et M. Lapointe, de Montréal, de régler le différend. Ils ont qualifié "d'injustes, discriminatoires et irréalistes" les recommandations du juge Hayes tout en reconnaissant les efforts de Me Marc Lapointe pour obtenir une sentence raisonnable.

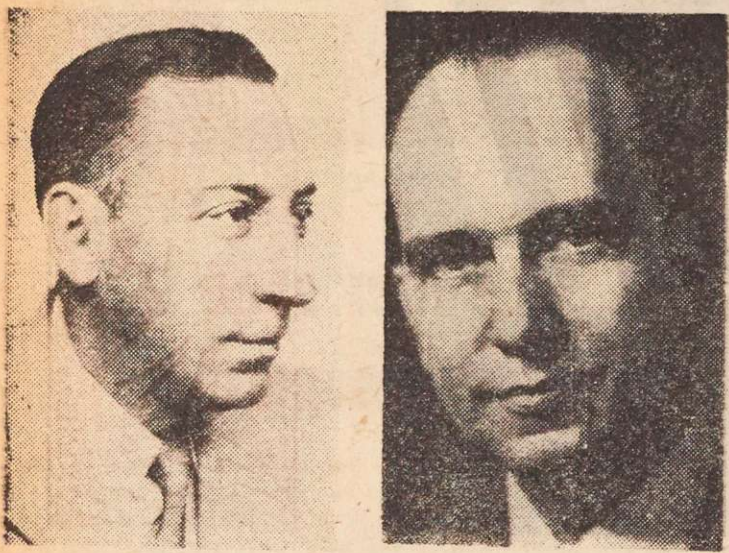
(Suite à la page 7)

PAIX AUX HOMMES DE BONNE VOLONTE



LAISSONS-LA... NOS LIGNES DE PIQUETAGE...
"ALLONS VOIR LE MESSIE..."

AU CONSEIL CENTRAL DE SHERBROOKE



MM. Joseph-G. Gervais et Oscar Fournier ont été respectivement réélus président et secrétaire de l'Exécutif du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke lors des récentes élections sous la présidence de M. Rodolph Hamel, vice-président de la CTCC. Les officiers suivants ont été élus aux autres charges: MM. Armand Larivée, d'Asbestos, 1er vice-président; Armand Marquis, de Sherbrooke, 2e vice-président; Jean-Claude Lussier, de Sherbrooke, secrétaire-trésorier; Jean-Paul Caron, de Sherbrooke, sentinelle; Gérard Labrecque, de Windsor Mills, 1er directeur; Lucien Gagnon, de Sherbrooke, 2e directeur et Joseph Leroux, de Sherbrooke, 3e directeur.

AU COMITE D'EDUCATION DE MONTREAL



Groupe de syndiqués de Montréal qui ont subi avec succès les examens préparés par le Comité d'Education du Conseil Central de Montréal.

MONTREAL

LES OFFICIERS VEULENT BIEN REMPLIR LEUR ROLE

La nombreuse assistance à la série de cours sur le rôle de l'Exécutif et des officiers des syndicats, organisée par le Comité d'Education du Conseil Central de Montréal, manifeste que les ouvriers qui acceptent des charges et des responsabilités, veulent les remplir efficacement.

La semaine dernière, c'est M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC, qui était le conférencier invité. Son cours a pris l'allure d'un forum du commencement à la fin. Après avoir demandé à chacun par quelle voie ils étaient venus au syndicalisme, M. Jolicoeur a analysé les réponses de chacun pour montrer tout d'abord la nécessité du syndicalisme et finalement l'importance pour le syndicalisme de posséder des chefs éclairés et compétents.

Au tout début de la soirée qui était sous la présidence de M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal, on a présenté à l'assistance un groupe de 7 syndiqués qui ont subi avec suc-

cès des examens sur les sujets traités depuis deux ans. Sur une vingtaine de syndiqués qui ont suivi assidument ces cours, 12 se sont présentés dont 7 avec succès.

Ces derniers, dont les noms suivent, recevront dans quelque temps un parchemin indiquant le degré de leurs études syndicales: M. René Girouard, du Syndicat des Platriers; M. Lucien Laforest du syndicat des Gantiers; M. Raymond Gosselin du Syndicat des Typographes; M. Léopold Brisson du Syndicat des Employés d'Hôpitaux; M. Roméo Gauthier du Syndicat des plombiers; M. Josaphat Dagenais du Syndicat des Employés du Linoléum; Mlle Jeannine Boyer, employée au Conseil Central de Montréal.

Mlle Boyer, présidente du Comité d'Education nous prie d'annoncer que la série de cours reprendra au début de janvier alors que tous les officiers des syndicats affiliés au Conseil Central seront convoqués par lettre. Ce sera M. Philippe Girard qui sera l'animateur du forum qui portera sur la procédure des assemblées.

On jouera un petit sketch sur les questions de procédure afin de bien faire comprendre à ceux qui suivent ces cours, certaines techniques qui peuvent se présenter au cours des assemblées syndicales et finalement l'on indiquera les moyens de s'en tirer.

LA SEMAINE

10 CENTS L'HEURE DE PLUS À L'ALCAN

Une convention signée pour deux années - Le salaire horaire de base passe à \$1.50 Contribution de la compagnie au plan de sécurité sociale - Trois semaines de vacances après 15 ans - 100 agents de griefs reconnus dans l'usine

Depuis quelques mois déjà, les négociations entre l'Aluminium Company of Canada et le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida Incorporé se poursuivent sans répit. Enfin, elles viennent d'aboutir à un résultat concret. En effet, contrairement aux années passées, les parties ont réglé leur problème au stage de la conciliation et n'ont pas eu besoin de se rendre à l'arbitrage ni à la menace de grève ou de lock out pour s'entendre.

La clause des griefs

Chaque partie a fait un effort pour comprendre le point de vue de l'autre et on a finalement un compromis acceptable aux deux parties. Voici les points saillants de l'entente survenu ces jours-ci entre la compagnie et le syndicat. D'abord, le Syndicat aura le droit d'avoir 100 agents de griefs dans l'usine; ces agents de griefs pourront consulter les officiers seniors du syndicat au besoin. C'est là un point des plus importants car il assure l'application correcte de la convention. En effet, rien ne sert de signer une belle convention si on ne voit pas à la faire respecter et vous comprenez que la présence dans l'usine de 100 agents de griefs signifiera quelque chose.

De même, quatre employés ou plus pourront faire un grief de groupe sans avoir à demander de permission à la compagnie, comme c'était le cas auparavant. Il y a aussi quelques modifications dans la procédure de griefs entre autres, la modification des détails entre les diverses étapes de la procédure et la suppression du Comité de griefs qui a été d'une efficacité douteuse dans le passé; ce qui a amené les deux parties à le supprimer.

La clause de l'ancienneté a été complètement changée et nous considérons qu'il y a amélioration pour les travailleurs. Le texte adopté n'est pas celui que le syndicat avait d'abord soumis, mais le syndicat que les travailleurs seront mieux protégés qu'auparavant.

Les salaires

Le nouveau contrat est pour une

durée de deux ans et accorde des avantages monétaires appréciables aux travailleurs. Tous les employés reçoivent immédiatement \$0.06 l'heure d'augmentation sur les salaires actuels et ils auront un autre \$0.02 l'heure l'an prochain. Quant aux ouvriers de métiers, ils auront \$0.02 de plus que les autres et l'an prochain, ils auront \$0.03 l'heure d'augmentation.

Enfin, la compagnie consent à payer à tous les employés \$0.02 l'heure qui sera affecté à un plan d'assurance-groupe. Toutefois, il y a une condition à cette augmentation: il faut que 90% au moins des employés adhèrent au plan d'assurance.

Pour résumer, en tenant compte du \$0.02 l'heure qui sera affecté à l'assurance si 90% des employés adhèrent au plan d'assurance-groupe, les travailleurs d'Arvida obtiennent une hausse de salaire de 8 cents l'heure immédiatement et ils auront un autre \$0.02 l'an prochain. Quant aux ouvriers de métiers, ils auront \$0.02 de plus que les autres ouvriers et \$0.03 l'an prochain. Le salaire de base sera donc de \$1.50 cette année et de \$1.52 l'an prochain, ce qui est le plus haut salaire de base dans la province après les ouvriers de l'amiante.

Le salaire moyen

Si l'on parle du salaire moyen, il sera sans conteste, le plus élevé de la province puisqu'il sera de \$1.78 environ, ce qui représente un salaire moyen de \$74.36 par semaine cette année et environ \$1.80 l'heure l'an prochain, soit \$75.60 par semaine.

Le Syndicat assure donc à ses membres et également aux non-membres de taux de salaire enviables. De plus, les employés qui ont 15 ans de service pour la compagnie auront trois semaines de vacances payées. Encore ici, c'est une amélioration qui placera les ouvriers d'Arvida dans une situation semblable à celle dont jouissent les ouvriers canadiens dans la grande industrie. Signalons aussi qu'un employé malade aura droit pendant treize semaines à 50 p. 100 de son salaire puis à 25 p. 100 de son salaire durant les treize semaines suivantes. Si cet employé a plus de cinq années de services, il aura droit à 50 p. 100 de son salaire pendant une période de 26 semaines.

Les négociations ont été dirigées par MM. Adrien Plourde, président du Syndicat et Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie et par l'Exécutif du Syndicat.

Nouvelle vedette Molson "LA BIÈRE DORÉE" "Légèreté" et "pleine saveur"



Votre bière doit être légère?

Goûtez à la Bière Dorée de Molson!

Votre bière doit être savoureuse? Vous pouvez vous fier à l'étiquette de la bière dont Léodor est le symbole!

MOLSON'S GOLDEN ALE BREWERY LIMITED

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS

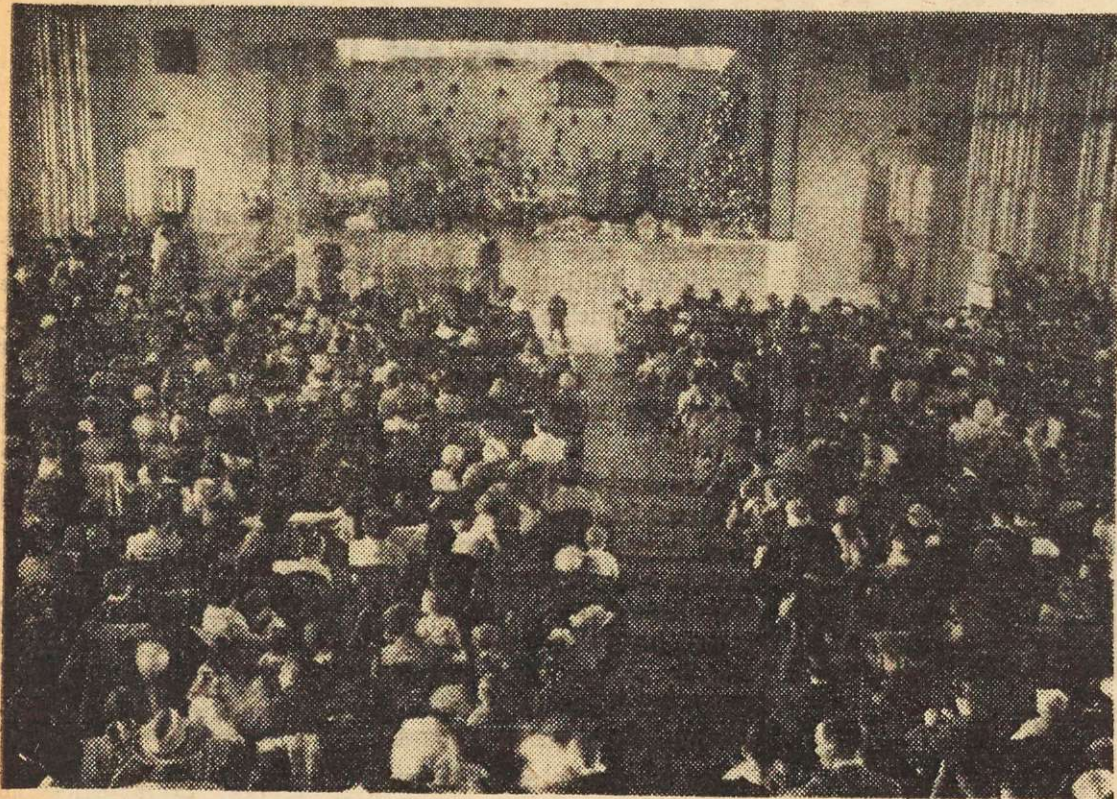


L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

LA SEMAINE

Des cadeaux de Noël pour les enfants des grévistes de la D.O.C.



Une partie de l'immense foule qui remplissaient dimanche dernier, la salle du marché St-Jacques alors que plus de 600 cadeaux ont été distribués aux enfants des grévistes de la Dominion Oilcloth.



A gauche, le Père Noël tient sur ses genoux une enfant de l'un des grévistes; à droite, l'orchestre de l'Ecole de Musique Maurice Fauché, joue des airs de Noël.

On vous souhaite...

Souhais de l'Exécutif de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier

Le président, les officiers, l'aumônier et tout le personnel libéré de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier souhaitent particulièrement aux membres de la F.P.P. ainsi qu'à tous les travailleurs syndiqués, un joyeux Noël, une bonne et heureuse année de succès partout!

Philippe LESSARD,
Président F.P.P.

Souhais du Président de la Fédération Nationale du Textile

"A l'occasion de Noël et du Nouvel An, je suis heureux d'offrir à tous les travailleurs du textile, mes meilleurs vœux d'une Bonne et Heureuse Année".

"Puisse l'Année 1955 apporter aux travailleurs du textile plus de travail, plus de sécurité. Je souhaite également que le public accorde aux travailleurs du textile l'appui dont ils ont besoin pour obtenir des conditions de travail au moins égales à ceux des ouvriers de l'industrie manufacturière."

René GOSSELIN,
Président général,
Fédération N.C.
du Textile, Inc.

Voeux du Président et de l'Exécutif de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire de la Province

Les travailleurs s'inquiètent chaque fois que le chômage fait son apparition. Même si nous ne sommes pas encore plongés dans une nouvelle crise économique, il est possible de constater un ralentissement assez prononcé dans l'industrie.

Le patronat pourrait jouer un rôle efficace dans les difficultés économiques actuelles en maintenant et en augmentant le pouvoir d'achat des travailleurs.

L'avenir exigera que les travailleurs fassent preuve de solidarité plus active et plus manifeste en toute circonstance.

Nous profitons du Nouvel An pour présenter nos souhaits les meilleurs aux autorités civiles et religieuses, aux officiers et aux membres de nos syndicats, en se rappelant toujours ce grand idéal de bonne volonté envers tous les hommes spécialement du-

rant la période difficile que nous traversons.

Joyeux Noël à tous et que l'Année Nouvelle vous comble de Paix et de Bonheur.

Evangeliste MOREAU,
président.

Souhais du président de la Fédération Nationale des Métiers du Bâtiment

Il m'est agréable, au déclin de l'année 1954 et à l'aurore de l'année 1955, d'exprimer aux travailleurs en général et plus particulièrement à ceux de l'industrie du bâtiment, et à leurs familles, mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Je souhaite que ce bonheur et cette prospérité ne soient pas assombrés par de l'incompréhension, d'où qu'elle vienne, et qu'à cette fin s'épanouissent pleinement l'unité familiale, l'unité syndicale et l'unité d'action pour la joie et le succès du plus grand nombre.

Joyeux Noël!
Bonne et Heureuse Année!
William LEGER.

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Difficultés avec la Chaîne Coopérative

Les relations ne sont pas très bonnes entre la Chaîne coopérative du Saguenay et le Syndicat de ses employés. En effet, il y a quelques mois, le Syndicat soumit quatre griefs pour congédiement à un tribunal d'arbitrage. Ce tribunal décida majoritairement, c'est-à-dire avec le président du tribunal et l'arbitre patronal, qu'il n'était pas tribunal d'arbitrage légalement constitué.

Non satisfait de cette décision qui ne jugeait pas les quatre griefs au mérite, le syndicat demanda à deux reprises à la Chaîne coopérative de former un nouveau tribunal d'arbitrage pour juger ces quatre griefs. La Chaîne coopérative refusa. Alors, le syndicat décida d'autoriser son exécutif à déclarer la grève lorsqu'il le jugerait à propos. A la suite de ce vote autorisant la grève, la Chaîne

coopérative prit des procédures contre les syndiqués.

En effet, elle envoya une action en dommages au montant de quinze cents dollars aux syndiqués et elle fit une requête en injonction interlocutoire pour les empêcher de se mettre en grève. L'affaire fut plaidée à Roberval, lundi dernier, devant le juge Léon Casgrain par Me Roger Thibaudeau pour le Syndicat et Me Victorien Tremblay pour la Chaîne coopérative et nous attendons maintenant la décision.

Ajoutons cependant qu'immédiatement après la comparution en cours lundi dernier, les procureurs des deux parties se rencontrèrent et Me Roger Thibaudeau proposa au procureur de la Chaîne la formation d'un nouveau tribunal d'arbitrage pour statuer sur ces quatre griefs. La Chaîne coopérative n'a pas encore rendu de réponse.

Sécurité syndicale

66 hommes d'affaires critiquent leur Archevêque

Mai et juin 1954. En Louisiane, Un projet de loi devant les Législatures. Le "Louisiana Right-to-work bill". Le projet de loi: aucun travailleur ne doit être obligé de devenir membre d'une organisation syndicale pour obtenir ou garder son emploi.

Le Comité catholique du Sud et Mgr Joseph-F. Rummel, archevêque de Nouvelle-Orléans, s'opposent publiquement à ce projet de loi. Un groupe de 66 hommes d'affaires, sous le nom du "Comité des Laïcs catholiques pour le Droit au travail", publie une déclaration, le 30 mai, dans le journal Times — Ils disent que les autorités catholiques de l'archidiocèse interprètent mal la doctrine sociale de l'Eglise quant au projet de loi du Droit au travail, que l'Eglise catholique n'est pas favorable à la cause du syndicalisme.

Mgr Rummel ne s'en laisse pas imposer aussi facilement. Le 1er juin, deux jours après la publication de l'article, il envoie un télégramme au Comité Sénatorial des Relations Industrielles. Voici la traduction d'une partie du télégramme:

"Le projet de loi Droit au travail est mal nommé parce qu'il enlève ce qu'il prétend accorder, à savoir le droit au travail. Il n'est pas sincère parce que, sous prétexte de garantir le droit au travail, il annule en réalité ce droit, car il a pour effet d'exposer les travailleurs à perdre leur sécurité, un niveau de vie décent et des conditions humaines de travail. Il se moque du droit constitutionnel d'organisation pour le bien de la communauté. Il excite au mécontentement et à la dispute ininterrompue. En un mot, c'est de la législation injuste, antisociale, contraire au bien commun. Je délègue le R. Père Louis-J. Twomey, S.J., pour me représenter devant votre Comité."

Le 2 juin, le Père Twomey, directeur de l'Institut des Relations Industrielles à l'Université Loyola, défend la position de l'Eglise. Il prouve que l'Eglise favorise le droit d'association, encourage tous les travailleurs à devenir des membres actifs dans les unions, reconnaît la moralité des clauses de sécurité syndicale.

Le 22 juin 1954, Mgr Rummel envoie un autre télégramme au Comité des relations entre le capital et le travail de la Chambre des Représentants: "Le projet de loi Droit au travail est une législation réactionnaire qui violera les principes de la justice sociale, engendrera du mécontentement, maintiendra la lutte entre employés et employeurs, condamnera les moins privilégiés à la stagnation économique et sociale."

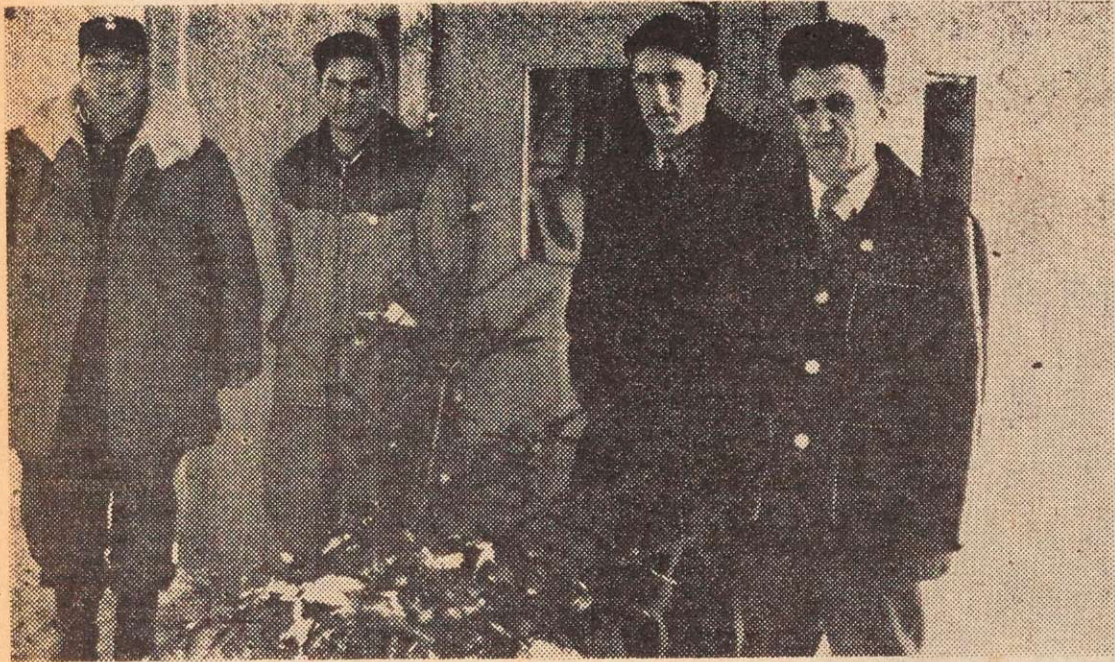
Alors des non-catholiques et des employeurs catholiques influents accusent Mgr Rummel et le Père Twomey d'avoir exprimé simplement des opinions personnelles, de mélanger religion et politique, de menacer la tradition américaine de la séparation entre l'Eglise et l'Etat.

Le Père Twomey est délégué par l'Archevêque pour parler au Comité des relations entre le capital et le travail. Il dit que le projet de loi Droit au travail est moralement inacceptable. Mgr Rummel et lui-même ne font pas de la politique de parti mais les problèmes publics ont un aspect moral. On ne peut exclure des affaires de l'Etat l'influence de la croyance en Dieu.

Le projet de loi fut voté quand même. La Louisiane devint le 17e des Etats-Unis à interdire l'atelier syndical.

Paul-Emile BOLTE, p.s.s.

Tout Farnham mobilis



L'esprit de Noël sur les lignes de piquetage

Un Joyeux Noël pour les grévistes

Rien n'a peut-être d'effet plus démoralisant pour un gréviste que de s'entendre rappeler par sa famille, soit par son épouse, soit par ses enfants, les sacrifices qu'ils s'imposent durant la grève. Par exemple, comment expliquer à des jeunes enfants qu'ils n'auront pas de cadeaux à Noël, cette année, parce que leur père n'a pas d'argent à déboursier pour des cadeaux, étant donné qu'il ne veut pas retourner au travail à l'usine pour le salaire qu'il gagnait auparavant? Comment faire comprendre cela à de jeunes enfants?

Aussi faut-il que les familles, que les jeunes surtout réalisent que ce sera Noël pour eux comme pour les autres enfants de leur voisinage.

Les grévistes de Barry & Staines de Farnham, tout comme ceux de la Dominion Oilcloth, ont donc mis sur pied un comité qui est chargé de préparer un arbre de Noël rempli de belles et bonnes choses pour les familles et leurs enfants.

A Farnham, ce comité est sous la direction de Mme Rita Cadieux assistée de Mme Phil Borgan et Sam Herbert. Ce comité s'est chargé de prendre contact avec les marchands de Farnham et de la région et d'organiser la cueillette de porte en porte dans les campagnes par des équipes de collecteurs. On ramasse de tout: du linge, des meubles, des chaussures, des vivres, de la viande, de l'argent, etc.

Au moment où nous avons rencontré Mme Cadieux chez elle, elle était à emballer avec l'aide de compagnes des Filles d'Isabelle 12 paniers que ces dernières délivrent chaque semaine aux familles des grévistes les plus éprouvées par la grève. "Le désir du Comité de l'arbre de Noël, nous dit Mme Cadieux, c'est que chaque famille de grévistes reçoive un panier si bien garni à Noël qu'elle pourra célébrer un Noël qui ne lui fera pas regretter ceux du passé".

En marge du travail de ces équipes de collecteurs qui patrouillent les campagnes, les villages et les villes avoisinantes, l'on tient à nous signaler que l'accueil est favorable partout. Les cultivateurs, par exemple, comprennent les besoins des familles ouvrières, et ils font preuve d'une grande générosité: chaque jour, les collecteurs reviennent avec plusieurs morceaux de viande, des sacs de patates, des sacs d'oignons, des barils de pommes, etc.

Et mercredi soir de cette semaine, Mme Cadieux et les membres de son comité sont assurés de présenter, à la salle du Marché de Farnham, un arbre de Noël qui contiendra des cadeaux des plus variés pour tous.

La solidarité, c'est une foule de petites choses

La pharmacie du Dr Jacques donne gratuitement des médicaments aux familles des grévistes qui en ont besoin.

La plupart des médecins de Farnham soignent gratuitement les grévistes et les membres de leurs familles.

* * *

Les dentistes extraient, nettoient, traitent gratuitement les dents des grévistes et de leurs dépendants.

* * *

Un laitier livre gratuitement, chaque matin, aux grévistes, 24 pintes de lait.

* * *

La majorité des marchands de chaussures de Farnham ont chaussé gratuitement deux ou trois enfants de grévistes chacun.

* * *

Commerçants, professionnels et plusieurs autres, contribuent en argent ou en nature à soutenir financièrement les familles des grévistes.

* * *

Les représentants des brasseries Dow et Molson, MM. Harold Rutledge et Gaston Fortin ont offert de fournir gratuitement une certaine quantité de bière aux grévistes. Mais à la demande de l'organisation de la grève, ils fournissent des projecteurs cinématographiques ainsi que des films au Comité d'Education et au Comité des Loisirs et, au cours des soirées du samedi soir, ils donnent des friandises, des bonbons et des liqueurs.

* * *

Mgr Godbout, curé de Farnham, a contribué généreusement à l'arbre de Noël des grévistes de Farnham.

* * *

M. J. J. Bertrand, député provincial de Missisquoi, a remis, samedi soir dernier, un chèque de \$100 comme contribution à l'arbre de Noël.

Le lundi précédent, M. Bertrand est venu offrir sa coopération aux grévistes. "Comme député élu par la majorité des électeurs, il me fera plaisir de vous accorder ma collaboration pour le règlement de cette grève. Il a félicité les grévistes pour leur bonne tenue et leur a souhaité ses meilleurs vœux. C'est M. Phil Borgan, président du Syndicat, qui va présenter à l'assistance et, M. Raymond Couture, va remercier.

* * *

Les Chevaliers de Colomb fournissent chaque semaine 150 livres de viande à leurs membres qui sont actuellement en grève.

Les grévistes ont l'appui de toute la population

A la Barry & Staines de Farnham, une filiale de la Dominion Oilcloth de Montréal, les quelque 300 employés font actuellement une grève qui ne ressemble pas à celles que nous avons vues jusqu'ici.

Sans doute, les grévistes ne rentrent-ils pas au travail pour à peu près les mêmes raisons qui poussent d'autres travailleurs à se mettre en grève; sans doute se réunissent-ils chaque jour, ont-ils établi des lignes de piquetage comme cela se passe ailleurs.

Car les grévistes de Barry & Staines, tout comme leurs confrères de la Dominion Oilcloth, font actuellement la grève pour obtenir une augmentation de salaire, le respect d'une sentence arbitrale et une classification des tâches.

Mais la différence avec les autres grèves, du moins avec d'autres grèves, c'est que les grévistes de la Barry & Staines ne sont pas seuls. Si les grévistes sont réunis chaque matin dans la salle du marché de Farnham, si quelques piqueteurs surveillent les entrées qui conduisent à l'usine, il y a plus encore: c'est que les grévistes sentent que toute la population les appuie; ils savent que dans chaque maison, que dans chaque établissement, dans chaque magasin, dans chaque étude de professionnel, se trouvent des auxiliaires, des sympathisants, des amis.

Surtout en cette veille de Noël, on dirait que toute la population veut faire oublier aux grévistes et à leurs familles, les sacrifices qu'ils s'imposent et manifester leur sympathie par tous les moyens possibles.

L'organisation d'une grève

Il ne faut pas croire que les ouvriers n'ont plus qu'à se croiser les bras et attendre que la compagnie leur offre un règlement favorable: au contraire, les grévistes sont actifs comme des abeilles et leur activité reste débordante: disons-le, si aujourd'hui, il existe un tel courant de sympathie à l'égard des grévistes de Barry & Staines à Farnham et dans les environs, tout cela est dû à l'organisation montée par les grévistes eux-mêmes sous la conduite du directeur de la grève, M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC.

Le piquetage

Comme ailleurs, il existe des lignes de piquetage: deux entrées donnent accès à l'usine de Barry & Staines. Près de chacune d'elles, trois piqueteurs montent la garde 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Quand nous sommes allés leur rendre visite, chaque groupe était occupé à jouer aux cartes dans l'abri de fortune confortable qui les loge: deux abris bien chauffés, bien éclairés, munis de fauteuils

confortables et d'une table et d'un radio. Le piquetage est sous la direction d'un comité spécial formé de trois membres: MM. Maurice Cadieux, L. Papineau et Théo. Gaulin. Chacun d'eux est responsable du piquetage pendant huit heures par jour et voit à ce que les équipes de piqueteurs, soit 3 piqueteurs par équipe, se relaient aux heures fixées. A vrai dire, les piqueteurs ne font que contrôler les permis de circuler et d'entrer sur le domaine de la compagnie du personnel administratif.

Le comité des présences

Un comité de trois, sous la direction de M. Percy Meunier, a charge de prendre les présences des grévistes aux assemblées et de vérifier les motifs des absences. Chaque matin, ce comité fait rapport de ses activités au directeur de la grève.

Il faut se divertir

Les grévistes et les membres de leurs familles ont besoin de se détendre, de se divertir. Ainsi chaque samedi soir, toutes les familles des grévistes sont invitées à se rendre à la salle du marché où l'on s'amuse en famille: il y a danse, chant, distribution de liqueurs et de friandises aux enfants, dons des marchands, restaurateurs de Farnham. Ce comité, qui voit à recruter des musiciens bénévoles, trouver des artistes, est sous la direction de M. Maurice Gauthier assisté de deux grévistes.

Le comité de secours

MM. Jos. Dandurand, Aldéi Poulin, Gerry Palmer et Richard Walker ont charge du comité de secours aux grévistes. La fonction de ce comité, c'est d'administrer les sommes d'argent reçues du Fonds de Défense professionnelle de la CTCC et de les distribuer aux grévistes selon leur statut familial et leur assiduité sur les lignes de piquetage et aux assemblées. Ce comité est lui-même sous la surveillance d'un comité de trois membres choisis par l'assemblée des grévistes: MM. Louis Papineau, Eddy Walker et Conrad Cloutier.

Tous ces comités dont nous venons de parler sont inhérents à la conduite efficace de la grève. Mais il en existe d'autres qui, bien que non nécessaires, produisent des résultats aussi efficaces et ont pour effet de maintenir un bel esprit parmi les grévistes et leurs familles et leur attirer la sympathie de tous.

Achète
bien
qui
achète

Chez **dupuis** Frères

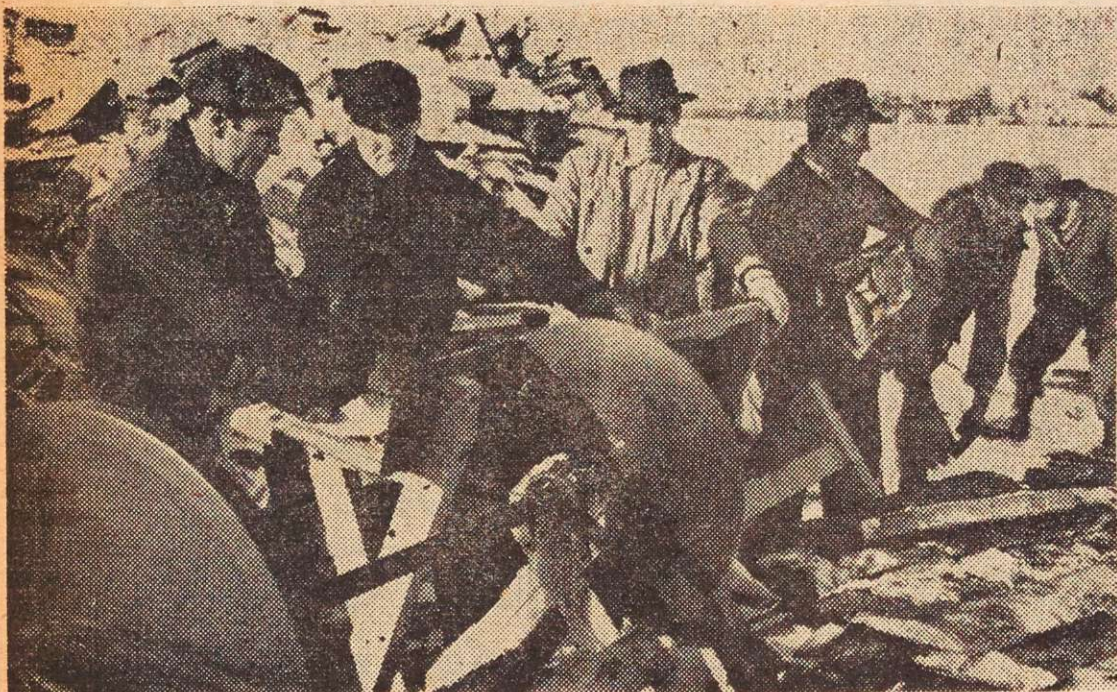
RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine

Montréal

Téléphone : PLateau 5151

... pour gagner la grève



L'équipe des scieurs de bois à l'oeuvre

Les grévistes se font bûcherons

A ce temps de l'année, le problème du chauffage se pose avec acuité dans tous les foyers. Ceux des grévistes ont aussi ce problème avec cette différence qu'avec un faible revenu hebdomadaire provenant du fonds de secours, ils doivent se nourrir, payer le loyer et se chauffer, ce qui complique leur situation. Mais les grévistes ont résolu en partie ce problème. D'un cultivateur des environs, ils ont obtenu la permission de prendre autant de bois qu'ils voudront sur une quantité d'environ 600 cordes de bois de croûte, au prix de \$1.00 la corde. Comme ce lot de bois se trouve à quelques milles de Farnham, il fallait l'amener à Farnham: un garagiste de Farnham, M. Guilmon préte généreusement ses deux camions pour faire le transport de ce bois. A Farnham, ce bois est déposé sur le terrain de l'un des grévistes où des équipes de scieurs débitent ce bois en longueurs d'un pied. Ce bois est ensuite livré aux familles qui en ont besoin pour le prix d'un dollar la corde, soit le prix payé au cultivateur: le travail de transport et sciage est fait bénévolement par les grévistes qui se relaient auprès de la scie mécanique mue par un tracteur. Un bel exemple de coopération et de détermination de vaincre!



Ce que contiennent les paniers, dons des Filles d'Isabelle

ON VA À L'ÉCOLE

Les grévistes de Barry & Staines ont résolu de profiter des longues périodes d'inactivité qui sont les leurs pour s'instruire et connaître davantage quelques points de doctrine qui pourront les guider dans leur poursuite d'un mode de vie meilleur.

Plusieurs dizaines de membres du syndicat dont la grande majorité des membres de l'Exécutif dont la présence n'est pas requise ailleurs, ont décidé de suivre assidûment ces cours qui ont porté tout d'abord sur l'histoire du mouvement ouvrier, le rôle du syndicalisme dans la société, la responsabilité individuelle et collective des ouvriers, etc.

Afin de permettre aux syndiqués de mieux préparer la fête qui se déroulera mercredi, le 23 décembre alors que sera dépouillé l'arbre de Noël chargé de cadeaux, la série de cours a été interrompue, le 16 décembre mais elle doit reprendre après les Fêtes.

Cette première série de cours a été clôturée jeudi dernier par une soirée d'études à laquelle avaient été invitées les épouses des syndiqués dans la salle de l'Hôtel de ville de Farnham.

Quelque 150 personnes ont entendu Mme Simone Chartrand leur parler du rôle des femmes des syndiqués dans la vie du syndicalisme, particulièrement en période difficile comme c'est le cas lorsque se déroule une grève.

Un forum suivit cet exposé. Plusieurs suggestions concrètes furent suggérées par l'assistance en vue d'assurer une étroite collaboration de toutes les familles ouvrières de Farnham durant le présent conflit.

La soirée se termina par la présentation d'un film de l'ONF, intitulé "avec ces mains-là". Tous les spectateurs montraient des signes d'émotion après la présentation du film.

D'après les responsables de cette Ecole d'Action Ouvrière, MM. Jean-Paul Lefebvre, assistant directeur du Service d'Education de la C.T.C.C. et Gérard Pelletier, directeur du Service des Relations Extérieures de la C.T.C.C. l'Ecole d'Action ouvrière de Farnham a bonne envie de vivre. Voilà qui augure bien pour l'avenir du syndicalisme dans cette ville et de la promotion ouvrière des travailleurs de la région.

NOËL, une fête toujours nouvelle!

La célébration du premier Noël remonte à des siècles. Le monde change constamment, les générations se succèdent, et cependant Noël conserve toujours le même attrait. C'est que ni le temps, ni les événements qui modifient la face de l'univers ne peuvent altérer l'esprit et les coutumes dont s'accompagne la célébration de cette fête. Hier, aujourd'hui, demain, toujours, Noël apporte le même message de paix aux hommes de bonne volonté.



Compagnies associées et filiales



C'est le jour de la distribution des secours



Interrompant leur partie de cartes, les piqueteurs posent pour "Le Travail"

TRAVAIL ET FOYER

LA JOIE DES PETITS

On dit que les petits font leur joie d'un rien. Un jouet de quelques sous et un sac de bonbons feraient tout autant l'affaire que les magnifiques cadeaux que les parents se croient obligés de faire. Mais comment voulez-vous résister à la tentation, quand vous visitez les magasins aux temps des Fêtes. Vous aviez décidé d'acheter un sac de blocs d'un dollar, mais voilà que vous apercevez un petit train de bois dont les wagons s'accrochent et se décrochent, peuvent être chargés et déchargés à volonté d'une série de blocs de couleurs. Comme la petite de deux ans s'amusera avec ce train Et le beau traîneau, c'est presque indispensable. Si la plus grande reçoit deux cadeaux, il en faut deux pour la petite. Et c'est comme ça que les parents raisonnables perdent dans les grands magasins les bonnes résolutions d'économie qu'ils tiennent si bien le reste de l'année.

Si les petits font leur joie

d'un rien, aux temps des Fêtes leur joie coûte parfois beaucoup d'efforts; efforts de la maman qui se fatigue dans les magasins et mesquine sur tout le reste pour donner aux enfants ce qu'ils désirent, où ce qu'elle désire pour eux; effort du papa qui s'efforce d'augmenter son revenu pour rencontrer les dépenses accrues; efforts des grands enfants qui ménagent leurs sous pour acheter des babioles aux petits. Peut-être pouvons-nous compter aussi les efforts de l'industrie et de la publicité pour rendre nécessaire aux célébrations des Fêtes un tas de choses dont nous pourrions bien nous passer.

Lorsque les parents sont en mauvaise posture pour donner à leurs enfants autant de joie qu'ils le désireraient, il arrive que d'autres prennent leur place pour que Noël demeure Noël dans le souvenir des petits.

Ainsi, pour 700 enfants des grévistes de la Dominion Oilcloth, beaucoup de gens ont

mis la main à la pâte. Les organisateurs de la grève ont demandé la collaboration des marchands et des syndiqués, particulièrement ceux de la maison Dupuis et Frères, qui ont fait une offrande plus que généreuse. Et les Dames auxiliaires du Conseil Central se sont dépensé sans compter pour présenter à chaque enfant un cadeau bien emballé, convenant à son âge et à ses intérêts. Quand il y en a 700, on comprend que quelques-uns et quelques-unes y ont passé toute une nuit.

Et il y avait ce bon Père Noël, qui passa l'après-midi à distribuer les paquets, accompagnés de nombreux acolytes parmi les officiers du syndicat et les dames auxiliaires.

Pour la joie des petits à Noël, qu'est-ce qu'on ne ferait pas?

J. DANSEREAU.

SHERBROOKE

Au cours des élections annuelles de l'exécutif de leur syndicat, les membres de l'Association des Employés du Bas Façonné et Circulaires d'Orient Hosiery ont réélu MM. Donat Gauthier et E. Moreau, respectivement pour leur 8e terme et 7e terme comme président et secrétaire de leur syndicat.

Les autres officiers élus sont: MM. A. Grandchamp, vice-président; G. Nicol, 2e vice-président; R. Vallée, trésorier et F. Dus-sault, sentinelle; Mlles Thérèse Parent, Rita Boisvert, Madeleine Labrie et Hélène Hotte, directrice; MM. R. Plouffe, G. Goyette, J.-P. Lapointe, A. Lacroix et H. Savard, directeurs.

Les élections ont été présidées par M. Roméo Vallée, agent d'affaires de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire de la province de Québec.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

LA SECURITE SYNDICALE

Une enquête du ministère fédéral du Travail vient de révéler que la grande majorité des conventions collectives de travail signées au Canada contiennent des clauses de sécurité syndicale, qui vont de l'atelier fermé à la retenue volontaire des cotisations syndicales.

C'est un fait à signaler car il marque une victoire du mouvement syndical et plus encore une victoire de bon sens. Vous vous souvenez sans doute que très récemment encore, il y a à peine quelques années, les employeurs et les politiciens refusaient violemment toute sécurité syndicale comme si c'était un sacrilège de les négocier. On parlait de la liberté sacrée du travailleur et du désordre social, de la dictature ouvrière qui s'ensuivrait si l'on consentait à de telles mesures.

Mais le mouvement ouvrier, qui en avait vu d'autres, a calmement contribué à réclamer la sécurité syndicale dans tous les contrats. Peu à peu, on s'est rendu compte que ces clauses ne donnaient lieu à aucun abus, qu'elles concouraient même à instaurer des relations plus harmonieuses entre patrons et ouvriers. Avis donc aux intéressés, parmi les employeurs, je devrais dire plutôt aux retardataires qui refusent encore toute sécurité à l'union ouvrière qui représente leurs employés.

QUEBEC

UNE DURE LUTTE DANS LE COMMERCE

LES EMPLOYEURS ONT VIOLE UNE CONVENTION ET ILS DEFIENT LE SYNDICAT DE LES POURSUIVRE

Le Syndicat des Employés de Magasins de Québec vient de terminer sa preuve devant un tribunal d'arbitrage, présidé par M. Paul Desrochers.

Cet arbitrage a pour but de mettre fin à un conflit dans tous les Magasins du Commerce de Détail de la ville de Québec, qui dure depuis septembre 1953, et qui a amené l'abolition d'un décret datant de plusieurs années.

Le tribunal a donc une tâche immense, et le Syndicat s'est efforcé de présenter une preuve solide. Il a eu recours à des témoins aussi compétents que M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

Une entente temporaire

Lors de la demande pour la formation du tribunal, les parties en cause, soit l'Association des Marchands Détaillants et le Syndicat Catholique des Employés de Magasins de Québec, avaient convenu de signer une entente temporaire, qui rétablissait jusqu'à la date de la sentence arbitrale, les mêmes conditions de travail de l'ancienne convention, ceci afin de garder une atmosphère de bonne entente, et d'aider ainsi le tribunal dans son travail.

Cette entente temporaire, signée par les parties et déposée au Ministère du Travail, avait été rédigée par Me Wilbrod Bhérier, Aviseur Légal de l'Association, qui a une longue expérience dans le domaine des relations ouvrières.

Me Bhérier agit pour plusieurs Comités Paritaires; on nous informe qu'il pourrait agir comme aviseur légal ou secrétaire d'au moins huit Comités Paritaires, ce qui lui a permis d'acquérir une expérience incontestable dans le domaine des relations ouvrières.

Le Syndicat croyait que cette convention, préparée par un tel homme et signée par les parties intéressées, donnerait d'excellents résultats, et que les employeurs l'appliqueraient de bonne foi.

L'Association des Marchands Détaillants et quelques Employeurs, ont de plus assuré leurs employés par lettre circulaire, que les conditions de l'ancienne convention seraient maintenues sans aucune modification.

C'était sans aucun doute, la meilleure façon légale de maintenir de bonne relations et de faciliter le travail du tribunal.

Malheureusement, les choses ne se sont pas passées comme on l'aurait voulu avec la signature de cette convention temporaire, renforcée de lettres circulaires, adressées aux employés par l'Association elle-même et quelques-uns de ses membres.

A peine quelques semaines écoulées, que les employeurs transgressent cette convention, changent les heures de travail, changent les heures d'ouverture et de fermeture de leurs magasins en imposant du temps supplémentaire, au sens de la convention, sans en payer les taux fixés, etc., etc.

Pendant tout l'été, il en fut ainsi. Les heures de travail sont fixées aux caprices des employeurs et de la concurrence, sans la moindre consultation avec le Syndicat.

Ce fut un chambardement dans tout le commerce de la ville de Québec. Les heures d'ouverture et de fermeture varient selon les cas. Les employeurs, les clients sont mêlés; les employés ne savent plus à quelle heure commencer ou finir.

Le Syndicat proteste, fait valoir la convention, discute à plusieurs reprises avec l'Association, dont Me Bhérier, initiateur de la convention temporaire, est le représentant; rien à faire.

Défi des employeurs

Tout le monde s'accorde pour dire que la convention n'est pas respectée, et comme seule solution, Me Bhérier nous recommande de poursuivre ceux qui ne respectent pas la convention.

Et les choses vont de mal en pis. A l'occasion des fêtes, la convention prévoit l'ouverture des magasins certains soirs; ici la convention n'est pas plus respectée.

Les employeurs ouvrent leurs magasins à leur gré sans s'occuper de la convention, en lançant toujours le même défi: "Poursuivez-nous!"

Il est évident que le Syndicat devra poursuivre ces employeurs. Le temps supplémentaire ainsi dû s'élèvera à plusieurs milliers de dollars.

Quand on négocie depuis plus de 15 mois, qu'un tribunal est en train d'étudier un problème, mettre en branle un tas d'autres procédures fort longues et onéreuses, ceci n'a pour effet que d'indisposer tout le monde et de placer le Syndicat dans l'obligation de recourir à des mesures draconiennes.

Un mauvais exemple

Pour la partie patronale, nous trouvons que c'est dans notre catholique ville de Québec, un bien mauvais exemple du respect de la justice et du respect de nos lois.

Tant que les employeurs des magasins de la ville de Québec se riront ainsi du syndicalisme chrétien, nous aurons devant nous une classe de travailleurs déçus, désœuvrés et prêts à suivre le chef d'extrême gauche s'acheminant ainsi vers le communisme.

Espérons que la période des Fêtes, avec ses mille souhaits de paix, ses mille bénédictions de toutes sortes, apportera à ces employeurs suffisamment de grâce spéciale, pour leur donner le courage de prendre des résolutions dignes de leur nom de chrétiens.

Une gerbe de bons souhaits à tous

La section féminine du Travail offre ses vœux à ses lectrices et aussi à ses lecteurs:

aux familles qui connaissent le deuil pendant les Fêtes, particulièrement à la famille de Jean-Paul et Renée Geoffroy;

à celles dont les Fêtes sont obscurcies par la grève et le chômage;

à toutes les mères épuisées par le magasinage et les préparatifs de Noël;

aux familles qui n'ont pas le centre de la joie de Fêtes, les enfants;

aux parents d'enfants malades,

aux mères abourdies dont l'attente se poursuit après qu'est terminée celle de Marie;

aux petites mamans nouvelles qui bercent un Jésus un peu criard;

à tous ceux qui trouvent la période des Fêtes un peu mélancolique, comme à ceux qui partagent la joie sans mélange des enfants.

PAIX SUR LA TERRE AU FAMILLES DE BONNE VOLONTE!

Jeanne DANSEREAU

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec

Tél.: 4-4631

ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est,
Montréal

Tél.: FA. 3694

MONTREAL

LE SYNDICALISME NECESSAIRE DANS TOUTES LES PROFESSIONS

Précisions de M. l'abbé J. M. Lafontaine lors du
souper-causerie du Syndicat des Sacristains —

Parlant à l'issue du souper-causerie organisé par le Syndicat des sacristains de l'archidiocèse de Montréal, M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil Central de Montréal, a félicité ces derniers d'avoir joint les rangs du syndicalisme. Le syndicalisme est nécessaire dans votre profession comme dans les autres et il y a place chez vous pour de sérieuses améliorations.

M. Gérard Poitras, organisateur du Conseil Central de Montréal, a donné une causerie sur les principales clauses de la convention collective que vient de signer le Syndicat des sacristains avec les mandataires de 111 curés de Montréal qui ont signé la convention.

Une centaine de sacristains de toutes les parties de Montréal, accompagnés de leurs épouses, ont pris part à ce souper-causerie qui était sous la présidence de M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal.

Le rôle du Conseil Central
Ce dernier a expliqué le rôle des conseils centraux au sein de la CTCC et les avantages que peuvent retirer les syndicats affiliés à ces organismes. C'est grâce au Conseil Central de Montréal et au travail de ses organisateurs que vous avez pu mettre sur pied votre syndicat.

M. Laverdure a aussi demandé au syndicat de déléguer ses représentants au Conseil Central afin de veiller à sa bonne marche. Il a insisté auprès du syndicat pour qu'au cours des assemblées générales, les délégués au Conseil Central fassent

rapport des délibérations de cet organisme.

La convention collective

Après avoir rappelé qu'une convention avait été signée il y a quelques temps entre le syndicat des sacristains et une centaine de fabriques paroissiales du diocèse de Montréal, M. Gérard Poitras, conférencier invité, a fait ressortir les principaux avantages de cette convention.

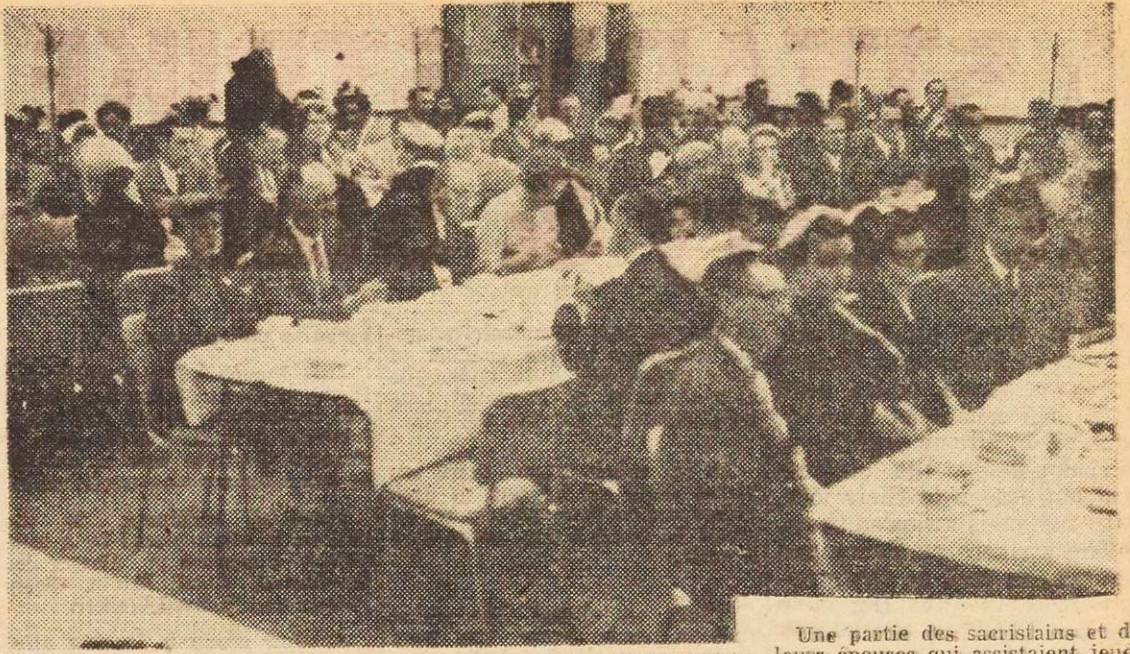
Il a profité de la présence de nombreuses épouses de membres du syndicat pour leur faire comprendre que les sacrifices que ces dernières s'imposent, sont payés par de multiples avantages que leur vaut, au point de vue familial, la convention qui a été signée.

Par exemple, la convention collective a permis à plusieurs sacristains de toucher un salaire hebdomadaire plus élevé par suite de la hausse du traitement minimum. Par ailleurs, tous les sacristains sont maintenant assurés d'avoir une journée de congé par semaine tandis que des vacances payées pendant deux semaines leur sont assurées par suite de la mise en vigueur de la présente convention.

Par ailleurs, les sacristains ont obtenu le droit de prendre certains congés payés ainsi qu'une clause leur permettant de régler plus facilement leur griefs.

En plus, ajoute M. Poitras, par le seul fait du paiement de la cotisation syndicale, les sacristains sont couverts par une assurance de \$1.000.00. Dans les conventions futures, il s'agira d'améliorer cette clause pour que les sacristains et leurs dépendants soient couverts pour un plan d'assurance-santé ainsi qu'un plan de retraite.

Les orateurs ont été présentés par M. Albini Coderre, président du syndicat qui a félicité les sacristains d'être venus en aussi grand nombre ainsi que leurs épouses d'avoir accompagné leur mari.



Une partie des sacristains et de leurs épouses qui assistaient jeudi dernier au souper-causerie organisé par ce syndicat. A gauche, on remarquait à la table d'honneur: Mme Albini Coderre, M. Gérard Poitras, conférencier invité; Mlle Jeanne Boyer, présidente du Comité d'Education du Conseil Central; M. Horace Laverdure, président du Conseil Central; M. l'abbé Lafontaine, aumônier du Conseil Central; M. Albini Coderre, président du Syndicat; Mme Gérard Poitras.

QUEBEC

M. A. Bérubé, a été réélu pour le 7e terme consécutif président du Syndicat National Catholique des Services Hospitaliers, Inc., M. Hervé Rousseau, secrétaire archiviste réélu pour le 18e terme consécutif à ce poste.

Les élections étaient présidées par M. Adélarde Couture, président de la Fédération Nationale Catholique des Services, Inc.

Les autres officiers élus sont: vice-président, M. Alexandre Fiset, quatrième terme; assistant-secrétaire-archiviste, M. Louis Jalbert; secrétaire correspondant, M. Adélarde Bouchard; secrétaire financier, M. Antoine Massé; assistant-secrétaire financier, M. Roland Houde; trésorier, M. David Asselin; gardien, M. Pierre Lavoie; sentinelle, M. Noël Lagacé.

Les officiers suivants ont été nommés délégués au Conseil Central des syndicats catholiques de Québec: MM. Alexis Bérubé, Wilfrid Brousseau, Antoine Massé, David Asselin, Alexandre Fiset et Roland Houde.

Depuis 1946 l'agent d'affaires de ce syndicat est M. Wilfrid Brousseau. Il est également secrétaire de la Fédération Nationale Catholique des Services, Inc., depuis la fondation de cet organisme.

Le Syndicat des Employés des Maisons d'Education

Le Syndicat National Catholique des Employés de Maisons d'Education de Québec, Inc., a tenu ses élections annuelles, le 9 novembre dernier à Québec. MM. Marcel Hudon, président, Paul-Henri Côté, secrétaire-archiviste, et André Chabot, secrétaire financier, ont été réélus à la même charge. Les autres officiers élus sont: Roméo Gaulin, vice-président, Moïse Verreault, trésorier, Jean-Marie Costin, secrétaire correspondant, et Roland Ruel, sentinelle. Les directeurs sont: Raoul Chabot, Jean-Charles Careau, Roger Robitaille, Clément Racine, Ulysse Boivin, Jean-Thomas Thibault.

Le Syndicat National Catholique des Employés des Maisons d'Education a renouvelé pour 1954-1955, sa Convention Collective avec le Séminaire de Québec et l'université Laval. Par négociation directe, il a obtenu une hausse hebdomadaire de salaire de deux dollars et cinquante (\$2.50) rétroactive au 29 avril 1954. Il a également obtenu deux congés payés supplémentaires: le jour de l'Action de Grâce, et les veilles de Noël et du premier de l'an après-midi.

A DRUMMONDVILLE

ÇA Y EST! LA REGIE DES LOYERS SERA ABOLIE

Pourquoi pas un tribunal d'arbitrage
permanent des loyers?

Lors de la présentation du bill amendant la loi concernant la régie des loyers, M. André Roy écrivait dans le journal "Le Travail" qu'il serait à craindre que des conseils municipaux composés en majorité de propriétaires ne saisissent l'opportunité que leur offrait le gouvernement pour faire disparaître la régie des loyers dans leur territoire.

Le fait est accompli à Drummondville. Lors d'une assemblée régulière du Conseil de ville tenue lundi, le 13 décembre dernier, les membres du Conseil, à l'unanimité ont décidé de demander à la régie de soustraire la ville de Drummondville à l'application de la loi.

Les arguments des échevins ont été à peu près ceux-ci: "Consultez les journaux et vous verrez des logis à louer en grande quantité, mais en ne peut trouver une seule demande de logis. Cela prouve sans équivoque que la régie n'a plus sa raison d'être à Drummondville, puisque l'offre est abondante et que la demande est nulle". Ainsi parla l'échevin Arthur Rochon.

De son côté, l'échevin Antonio Baril déclara que la régie est devenue une chose nuisible parce qu'elle pousse les propriétaires à vendre leurs propriétés pour devenir locataires, parce que c'est plus payant.

Par ailleurs, le président de la Ligue des Locataires, M. Georges Lemire a combattu cette résolution en faisant valoir que l'abolition de la régie causerait de graves préjudices aux familles nombreuses.

Trois sons de cloche différents: mais s'il faut en croire l'échevin Rachon, les loyers ne pourront pas monter puisque l'offre est abondante et la demande nulle. Alors pourquoi tant insister pour demander l'abolition de la régie qui constitue du moins, un gage de sécurité pour le locataire.

D'après l'échevin Baril, au contraire, l'abolition de la régie va permettre de rendre les affaires plus payantes pour les propriétaires. Comment sinon en augmentant les loyers. En ce cas, la régie reste nécessaire.

Et ici l'on rejoint le représentant des locataires qui tient à la régie parce qu'ils savent que sans la régie, ce sera une course aux augmentations de loyer.

Les ouvriers, eux, sont obligés de passer par la négociation, la conciliation et l'arbitrage pour faire augmenter leurs salaires et souvent même doivent faire la grève.

N'aurait-il pas été plus sage de conserver la régie ou plutôt d'ériger cette commission en tribunal d'arbitrage permanent des loyers tout en permettant à des représentants des locataires, des propriétaires et du public en général de faire les recommandations qui s'imposent en ce domaine?

3,000 mineurs...

(Suite de la page 1)

Le différend avait été soumis à un tribunal d'arbitrage au mois de juin 1954. Le tribunal a rendu sa sentence le 4 décembre dernier.

Les mineurs ont profité de l'assemblée pour faire une collecte en faveur des grévistes de la Dominion Oilcloth de Montréal et de la Bary & Staines, de Farnham. La collecte a rapporté \$350, ce qui s'ajoute au montant de \$250 souscrit la semaine précédente.

Les responsables

Les agents négociateurs pour les syndicats étaient les personnes suivantes: Jean Marchand, secrétaire de la C.T.C.C.; Rodolphe Hamel, président de la Fédération; Daniel Lessard, secrétaire

de la Fédération; Armand Larrière, vice-président de la Fédération; Georges Dionne, président du syndicat de l'Asbestos Corporation Ltd, Emilien Maheux, président du syndicat de la Johnson's So.; Adélarde Cliché, président du Syndicat de la Flintkote; Théo Trudel, Rosaire St-Pierre, Emilien Jacques, Lionel Dion et L.P. Leblond, directeurs des syndicats.

Les compagnies étaient représentées par les personnes suivantes: A.L. Penhale, président de l'Asbestos Corporation Ltd; C.F. Jenkins, gérant de la même compagnie; J.H. Wayland, directeur du personnel; W.J. Johnson, gérant général de la Johnson's Co.; Geo. Robinson, secrétaire de la même compagnie; Oliver Morrison, E.J. Webber et C. Gibbs de la Flintkote Mines Ltd.



"Molson pour moi" ... paroles magiques! Mots qu'il suffit de dire au garçon pour pouvoir déguster cette bière riche et moelleuse, de qualité incomparable (et invariable) qu'est la Molson — la bière préférée des Canadiens. Dites toujours "Une 'Mol' pour moi!"

Molson's

A STEADY STRIKE At Barry & Staines

Some three hundred employees of Barry and Staines are on a strike, which until now, has not been seen or equalled in all our experience.

Undoubtedly the strikers will not return to their jobs, until justice is awarded them.

The strikers at Barry and Staines, as well as their fellow-workers at Dominion Oilcloth Company are actually on strike for better wages, respect of the arbitration award and work classification.

The difference between this strike and others is that the union members are not alone in their fight.

Each morning as the striking workers assemble in the market hall at Farnham, and the picket lines check the entrances to the plant, there is more than this that meets the eye.

It is the noticeable air of confidence which every striker shows, and this is also evident with the population, in every home, in business establishments, in stores and in professional offices. The sympathy and understanding shown by these citizens to the strikers is truly remarkable, especially during the gay festive season which is fast approaching.

Please believe that the striking members are not standing still with folded arms, waiting for the company to make an overture for a favorable settlement of this dispute.

On the contrary, the men are

as busy as bees with their numerous activities in the conduct of their strike, which is under the able direction of Raymond Couture, organizer for the C.C.C.L.

As in other cases, there are picket lines set up and at each picket station three pickets are on guard 24 hours a day, seven days a week.

When we visited the picket stations, each group was busy playing cards in their respective posts which are noticeably comfortable and cosy. The stations are well heated and supplied with good lighting facilities, furnished with easy chairs, tables and radios.

The picketing is under the special committee composed of Messrs Maurice Cadieux, L. Papineau and Theo Gaulin. Each member of the committee is in charge of a shift and attends the wants of the men on the picket line.

The pickets are there to supervise and check the entry of the administration personnel.

Another three-man committee under the direction of Percy Meunier checks the attendance records of the pickets and the absenteeism of members who through illness or other reasons do not report to their lines.

Every day a report of the day's activities is forwarded to the director of the strike.

Every Saturday night the strikers and their families gather to attend an evening of entertainment which is held in the market hall. Singing, dancing and other forms of attraction are enjoyed by all. Sweets and soft drinks are distributed to the children.

bufed to the children.

This thoughtful gesture is due to the kindness of Farnham stores and restaurants. Music and entertainment is under the direction of Maurice Gauthier who is assisted by two members who are on strike.

Financial assistance to the strikers is administered by a committee composed of Messrs Joe Dandurand, Aldei Paulin, Gerry Palmer and Richard Walker.

Another group is looking after the giant Christmas tree which will be laden with all the good things to make the striker's youngsters happy at this great feast which we celebrate this coming Saturday. And a ladies committee under Mrs Rita Cadieux assisted by Mrs Phil Borgan and Sam Herbert are busy receiving voluntary donations of clothing, furniture, shoes meat and money from Farnham merchants and other districts surrounding the city of Farnham.

Every strikers family will receive a gift of a Christmas basket filled with foods and other good things that will assure the one who receives a joyous and merry Christmas.

Sundries

Dr. Jacques Pharmacy is donating free medicine to families of strikers who are in need.

The majority of doctors at Farnham are donating their services free to strikers and their families in need of same.

Dentists are offering free extractions and dental care to the men and their dependents.

A local milk dealer delivers 24 quarts of milk daily to the strikers.

Most shoe dealers of Farnham are supplying two and three pairs of shoes to striker's children.

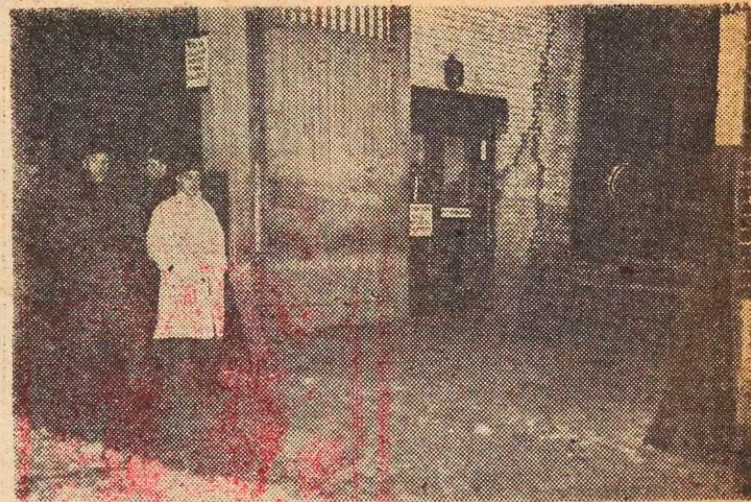
Storekeepers and professional citizens are donating sums of money towards the striker's welfare fund.

Dow and Molson Breweries, through their agents Messrs Harold Rutledge and Gaston Fortin, respectively, have offered a certain quantity of beer to the men, but upon request of the strikers organization this has been supplemented by movie projectors and with suitable films and during the Saturday night get-togethers candies food and soft drinks will be handed out.

One of the prominent donors to the Christmas tree is the Rev. Mosignor Godbout, parish rector of Farnham.

The provincial member for Missisquoi, Mr. J.J. Bertrand, has given a check for \$100.00 to help defray the costs of Christmas tree. Mr. Bertrand also offered his co-operation to the strikers. Speaking at a gathering of the strikers, Mr. Bertrand said: "As your elected representative, elected by a majority of you, it gives me great pleasure to offer you my co-operation in helping to settle this dispute". "I wish to take this opportunity of complimenting the strikers on their good and orderly conduct, and I offer you my sincerest best wishes for Christmas and the New Year". The speaker was introduced by Phil Borgan, union president and thanks were tendered by Raymond Couture.

The Knights of Columbus are donating 150 pounds of meat every week to those striking members who hold membership in the K of C.



Les portes sont ouvertes à la Dominion Oilcloth mais personne ne se présente au travail.

Les grévistes ont rencontré M.Barrette

La rencontre organisée par l'hon. Antonio Barrette ministre du travail, avec les membres de l'exécutif des syndicats des employés de la Dominion Oilcloth et de Barry & Staines, mardi après-midi dernier, a été des plus cordiales.

M. Barrette n'a pas voulu faire de commentaires après cette réunion. Après avoir entendu la version des syndiqués, M. Barrette entend maintenant connaître les points de vue de la compagnie avant de convoquer une réunion des deux parties.

Et la grève continue sans heurts. Au début de la semaine, la compagnie Dominion Oilcloth ouvrait les portes de son usine sur la rue Parthenais; personne ne s'est présenté pour traverser les lignes de piquetage et le groupe de policiers renforcé pour l'occasion en cas de difficultés prévues, a dû se contenter de surveiller la parade des grévistes sur les lignes de piquetage. A Montréal, comme à Farnham, la solidarité des grévistes est exemplaire et cela leur vaudra sans doute la victoire finale.

Quebec Womanhood Finally Recognized

Quebec women have now become responsible persons — in a legal sense, that is.

The transformation resulted from the unanimous approval by the provincial Legislature of a Bill introduced by Lionel Ross (L. Montreal-Verdun) concerning the legal status of Quebec women. The Bill amends the province's civil law and provides for equal rights for men and women in suing for divorce on the grounds of adultery. As the law now stands, a married woman may not sue for divorce unless the husband keeps a concubine in their home.

Another amendment to the law, that received approval, grants women the right to give legal consent. Under an old principle of French law, that was incorporated into the province's civil code, women are classed along with imbeciles, drunks, the mentally sick and minors as persons incapable of giving legal consent.

New Year's Message from Mr Gérard Picard

When time comes to express wishes for 1955 it becomes necessary to give a look on the distance covered in 1954.

May I be allowed, first of all, to hope for the pursuit of an intense union activity filled with hard works and efforts. At that price only can the labor movement progress.

However, the past twelve months have not only shown progresses for the working men. We have met deceptions. Instead of witnessing the realization of "full employment" promises so often repeated during the last war, we have had to endure an unceasingly increasing unemployment more especially deadly because it seems to be taking an aspect of permanency for the future, depriving hundreds of thousands of workers of their livelihood.

Moreover, at a time when the Canadian economy seems on the way of stabilization, it is disappointing to find employers showing a more and more grudging attitude towards the wage-earners. A policy of conciliation seems however more indispensable during periods of economical difficulties than during periods of great prosperity.

I then express my wishes that 1955 may be a year of effective measures against unemployment and that we may see a redoubling of efforts in order to establish in our country a system of true labor-management cooperation. The realization of these wishes would mean the attainment for the wage-earners of that standard of living to which they are entitled and would protect that Christian spirit which we claim as ours for the terrible set-backs already suffered into many countries.

May 1955 a happier year and may it be a more auspicious for the social rebirth that is indispensable and which alone can assure us of fair and lasting peace.

To religious and civil authorities, to union's friends, to union officers, to members of our unions, to all wage-earners, and to the people as whole, I express my best wished of health, joy, and happiness for the coming year.

Gérard PICARD

AVIS A NOS LECTEURS

Notre prochaine édition sera publiée jeudi, le 30 décembre, au lieu du vendredi, le 31, afin de permettre la distribution avant le Premier de l'An.

Le journal "Le Travail" ne paraîtra pas durant la première semaine de janvier. Nos lecteurs, ainsi que ceux qui nous font parvenir des nouvelles, sont priés d'en prendre note. La prochaine édition sera datée du 14 janvier 1955.

LA DIRECTION

L'ACTUALITÉ dans les



NOUVELLES INTERESSANT LES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS MARITIMES DE LAUZON

Les deux jolies maisons construites par le Syndicat des Chantiers maritimes de Lauzon sont une preuve que le syndicat ne reste pas inactif et qu'il travaille efficacement à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Ces deux maisons construites sur le plan de celles construites par le Conseil Central de Québec, sont les premières d'un vaste plan de construction destiné à donner aux syndiqués de Lauzon leur propre maison à un prix abordable.

dans les chantiers maritimes indique que les travailleurs devraient suivre les activités de leur caisse de plus près. Ainsi le dernier rapport de la Caisse indique que plusieurs travailleurs perdent des sommes considérables simplement à cause de leurs négligence à acquitter leurs primes qui sont d'ailleurs très minimes. Ainsi pour un travailleur en chômage, la cotisation à la Caisse-décès n'est que de 25 cents par mois. Pourquoi se priver d'une telle protection et de tels avantages quand il en coûte si peu?

Le rapport de la Caisse décès